



EB-2018-0151

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

Planet Energy (Ontario) Corp.

Demande d'un permis de commercialisation de gaz

Le requérant

Planet Energy (Ontario) Corp. a déposé une requête en date du 10 avril 2018, auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) en vertu de l'article 50 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la Loi sur la CEO) en vue d'obtenir un permis de commercialisation de gaz. La délivrance de ce permis permettrait au requérant de commercialiser du gaz naturel en Ontario.

La décision concernant la requête sera rendue par un employé de la CEO à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la Loi sur la CEO. La CEO n'a pas l'intention de prévoir une allocation des dépens en statuant sur cette requête.

Comment consulter un exemplaire de la requête

Pour consulter un exemplaire de la requête et des documents à l'appui dont les éléments confidentiels ont été supprimés, rendez-vous sur le site Web de la CEO et entrez le numéro de dossier EB-2018-0151 dans le champ après avoir sélectionné « Case Number » dans la liste déroulante de recherche. Un exemplaire de la requête peut également être consulté aux bureaux de la CEO, ainsi qu'aux bureaux de Planet Energy (Ontario) Corp., aux adresses indiquées ci-dessous.

Comment participer

Les personnes intéressées peuvent participer à la présentation des requêtes à la CEO en procédant comme il est décrit dans le présent avis.

Audiences orales ou audiences écrites

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. La CEO souhaite traiter cette affaire par voie d'audience écrite. Si vous

estimez qu'avoir recours à une audience orale serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments. Vos observations doivent parvenir à la CEO, avec copie à Planet Energy (Ontario) Corp. avant le 28 mai 2018.

Interrogatoires

Si vous souhaitez obtenir du requérant des renseignements (outre les documents déposés devant la Commission, c'est-à-dire les documents à l'appui présentés à l'avance) pertinents à la présente instance, vous devez en faire la demande par le biais d'interrogatoires écrits déposés auprès de la CEO et remis au requérant au plus tard le 11 juin 2018. Assurez-vous que chaque interrogatoire déposé inclut bien une référence à la page ou à l'article pertinent(e) des documents à l'appui présentés à l'avance.

Le requérant doit fournir à la Commission des réponses complètes aux interrogatoires et les faire parvenir à toutes les parties intéressées au plus tard le 25 juin 2018.

Observations écrites

Vous pouvez exprimer votre opinion concernant les requêtes en déposant vos observations écrites auprès de la CEO. Vos observations doivent parvenir à la CEO, avec copie à Planet Energy (Ontario) Corp. le 9 juillet 2018.

Si Planet Energy (Ontario) Corp. souhaite répondre à l'une des observations, sa réponse doit se faire par écrit auprès de la CEO et une copie doit être transmise à toutes les parties qui ont présenté des observations écrites, et ce, au plus tard le 23 juillet 2018.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public. Cela signifie qu'elles seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la CEO ainsi que sur son site Web. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, la CEO supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. autres que commerciales) des observations écrites (soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de cette personne) avant de verser l'observation écrite au dossier public. Toutefois, le nom de la personne et le contenu des observations écrites seront versés au dossier public.

Comme mentionné précédemment dans le présent avis, vous devez fournir un exemplaire complet de vos observations écrites (comprenant votre nom, vos coordonnées ainsi que le contenu de vos observations) au requérant.

Comment déposer des documents auprès de la CEO

Toutes les observations écrites transmises à la CEO doivent citer le numéro **EB-2018-0151** et indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expéditeur, son numéro de téléphone ainsi que son adresse électronique. Vous devez faire parvenir deux exemplaires papier de vos observations écrites et, dans la mesure du possible, un exemplaire électronique au format Word et au format PDF (permettant la recherche), à la CEO, ainsi qu'un exemplaire au requérant. Toutes les observations écrites doivent être adressées à la secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et doivent lui parvenir au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

Vous voulez plus de renseignements?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière de participer, veuillez consulter la page <https://www.oeb.ca/fr/industrie/demandes-en-cours/obtenez-le-statut-d'intervenant>. Si vous ne disposez pas d'une connexion Internet et que vous souhaitez savoir comment participer à l'audience ou obtenir de plus amples renseignements sur l'instance, communiquez avec la Commission par téléphone en composant (sans frais) le 1 877 632-2727.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ AUCUNE OBJECTION À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À CETTE AUDIENCE EN DÉPOSANT VOS OBSERVATIONS CONFORMÉMENT AU PRÉSENT AVIS, LA CEO PROCÉDERA SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PLUS D'AVIS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE AFFAIRE.

Adresses

Commission de l'énergie de l'Ontario :

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de : Secrétaire de la Commission
Dépôts : www.pes.oeb.ca/eservice
Courriel : boardsec@oeb.ca
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télé. : 416 440-7656

Requérant :

Planet Energy (Ontario) Corp.
5255, rue Yonge
Bureau 1500
Toronto (Ontario) M2N 6P4
À l'attention de : M. Jordan Small
Courriel : jsmall@planetenergy.ca
Tél. : +1 (416) 250-7117
Télé. : +1 (416) 250-0220

FAIT à Toronto, le 11 mai 2018

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission